# Competition Tribunal



# Tribunal de la concurrence

 $CT-1997/001 - Doc n^{o} 6$ No. Document du greffe : 15

AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le Directeur des enquêtes et recherches aux termes des articles 92 et 105 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition proposée par Canadian Waste Services Inc de toutes les actions de certaines sociétés impliquées dans la gestion des déchets solides et dans l'exploitation d'entreprises connexes qui sont la propriété d'Allied Waste Holdings (Canada) Ltd

#### ENTRE:

### Le Directeur des enquêtes et recherches

demandeur

- et -

**Canadian Waste Services Inc** 

défenderesse



ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

## TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

Le Directeur des enquêtes et recherches

Canadian Waste Services Inc

VU l'article 79 des *Règles du Tribunal de la concurrence*; ET VU la consultation des parties; LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

- 1. Il est entendu que toute observation et toute requête en autorisation d'intervenir dans cette instance doivent être déposées d'ici le 7 avril 1997 et qu'au plus tard le 11 avril 1997, le Directeur des enquêtes et recherches signifiera et déposera, et la défenderesse pourra signifier et déposer, une réponse à toute observation et à toute demande d'autorisation d'intervenir.
- 2.(1) Si aucune requête en autorisation d'intervenir n'est reçue, l'audience de la demande aura lieu le lundi 14 avril 1997 à 10 h au 600-90, rue Sparks à Ottawa (Ontario).
- (2) Si des requêtes en autorisation d'intervenir sont reçues :
  - (a) l'audience de la demande aura lieu le mardi 22 avril 1997 à 10 h au 600-90, rue Sparks à Ottawa ON; et

(b)	une conférence préparatoire à l'audience aura lieu le mercredi 16 avril 1997 à 10 h au 600-90, rue Sparks à Ottawa ON.
FAľ	Γ à Ottawa, ce 10 <sup>e</sup> jour du mois de mars 1997.
	(s) W.P. McKeown Président